



15ème législature

Question N° : 30581	De Mme Nathalie Sarles (La République en Marche - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Internat des étudiants en médecine	Analyse > Internat des étudiants en médecine.
Question publiée au JO le : 23/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des internes en médecine. Alors que les études de médecine font partie des études supérieures les plus longues, les étudiants en médecine réalisent dans le cadre de leurs études un internat qui dure de trois à cinq années. Or les internes en médecine ont un rôle essentiel pour le fonctionnement du secteur hospitalier. Ils remplissent, de jour comme de nuit, les missions des médecins confirmés, durant des plages horaires particulièrement importantes qui ne respectent pas le code du travail. De nombreux internes se trouvent en situation de souffrance physique ou mentale en raison de la charge qui leur incombe. Peu rémunérés, ces jeunes font pourtant tourner le service public de la santé. L'enchaînement des gardes et la durée hebdomadaire de leur temps de travail fait fi de la législation du travail. Comment le droit peut-il être rappelé aux chefs de service et directeurs d'hôpitaux afin que des étudiants ne se retrouvent pas en situation de *burn-out* alors qu'ils ne sont qu'à l'aube de leur vie active ? Elle l'interroge sur les leviers dont l'hôpital dispose pour permettre un accueil qualitatif des étudiants. Elle souhaite savoir si ce sujet est abordé dans le cadre du Ségur de la santé.